

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES IVOIRIENS  
DE L'ÉTRÉRIEUR



SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DU PROTOCOLE D'ÉTAT

DIRECTION DES PRIVILEGES ET IMMUNITÉS

N° 24457 / MAEIAIE/SG/DGPE/DPI/SDPI-OI/dc

## A QUI DE DROIT

Je soussigné, Evariste Koffi YAPI, Ambassadeur, Secrétaire Général par Intérim du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Étrérier, atteste que toutes les mesures nécessaires seront prises par les Autorités Ivoiriennes pour la délivrance de Visas d'entrée à tous les participants à la 10<sup>ème</sup> Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres Africains (CMAE), prévue du **29 août au 06 septembre 2024** à Abidjan, à leur arrivée à l'Aéroport Félix Houphouët-Boigny.

Par conséquent, les Services d'immigration et les Compagnies aériennes sont invités à faciliter l'embarquement de ces participants n'ayant pu obtenir des visas à leur lieu de résidence ou d'embarquement.

En foi de quoi, la présente est établie pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 20 août 2024



Le Secrétaire Général  
par Intérim

Evariste Koffi YAPI

